

SAC-970214

UNIVERSITÉ DE MONCTON

145^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 14 février 1997

De 13 h 30 à 17 h 15

Deuxième partie de la réunion extraordinaire
tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus de Shippagan
Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Paul Albert, professeur	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur	
Richard Barry, professeur	Edmundston	Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
René Blais, professeur	Edmundston	Edgar Robichaud, directeur	Edmundston
Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef	Moncton	Jean-Bernard Robichaud, recteur	
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	et président du Sénat	U de M
Omer Chouinard, professeur	Moncton	Sébastien Roy	(1 ^{er} cycle, Shippagan)
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Gilbert Royer, directeur	
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Léandre Desjardins, vice-recteur		Michèle Trudeau, directrice	Moncton
Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Lita Villalon, directrice	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Truong Vo-Van	Moncton
Nassir El-Jabi, directeur	Moncton	Martin Waltz, professeur	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Francis Weil, professeur	Moncton
Lorraine Julien, bibliothécaire	Moncton	George Wybouw, doyen	Moncton
Mariana Kant, professeure	Moncton		
Rino Lacombe, professeur	Moncton	INVITÉS ET INVITÉES	
Marcelle Laforest, directrice	Moncton	Gilberte Allain, secrétaire d'assemblée	Moncton
Nicolas Landry, professeur	Shippagan	Paul-Émile Benoit, directeur	
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Service des communications	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale		Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Éducation permanente (DGEP)	U de M	Normand Carrier, vice-recteur	Edmundston
Linda Lequin, professeure	Moncton	Pierre Dion, président d'assemblée	Moncton
Victorin Mallet, doyen	Moncton	Fernand Landry, vice-recteur à	
Jacques Martin, professeur	Edmundston	l'administration et aux ressources	
Isabelle McKee-Allain,		humaines (VRARH)	U de M
doyenne par intérim	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	
Denis Michaud, étudiant	Moncton	générale par intérim et secrétaire	
Roger Ouellette, professeur	Moncton	du Sénat (SG)	U de M
Louise Péronnet, professeure	Moncton	Viateur Viel, registraire	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Rhéal Bérubé, Paul Grell, Stéphane LeBlanc, Theresia Quigley et Manon St-Cyr

ABSENCES : Shirley Paulin et Ian Richmond

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT.....	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	3
4.	AVIS DE PROPOSITIONS	3
4.1	Diffusion des délibérations.....	3
4.2	École supérieure de gestion.....	4
4.3	Présence des directeurs et directrices des départements concernés...	4
5.	PLAN D'AJUSTEMENT 1997-1998.....	5
5.1	Remarques préliminaires	5
5.2	Maîtrise en administration publique.....	5
5.3	Programmes avec spécialisation.....	7
6.	CLÔTURE.....	12
	DOCUMENTS *	13
	DOCUMENT A : Déroulement proposé par le BDS	A(1-2)
	DOCUMENT B : Plan d'ajustement (propositions pour la réunion du 31 janvier 1997).....	B(1-5)

* Le Secrétariat général fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la SG et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le Secrétariat général sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 37. Il souhaite à tous et à toutes la bienvenue à la troisième séance extraordinaire du Sénat portant sur le *Plan d'ajustement de l'Université*. Il souligne la présence d'un nouveau membre, **Geoffroy Lamarche**, élu par l'AGÉÉCUSLM. Il annonce que Rhéal Bérubé, Paul Grell, Stéphane LeBlanc, Manon Saint-Cyr et Theresia Quigley se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion. Il signale que **Gilberte Allain** remplace Marie-Paule Martin à titre de secrétaire d'assemblée.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. AVIS DE PROPOSITIONS

Le président d'assemblée déclare que selon le déroulement qu'a proposé le Bureau de direction du Sénat (BDS) dans son message du 12 février 1997, on traitera d'abord des deux avis de proposition dont l'un a été soumis par George Wybouw et l'autre par Isabelle McKee-Allain.

4.1 Diffusion des délibérations

R : 01-SAC-970214

George Wybouw, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que l'assemblée permette la diffusion des délibérations du Sénat académique concernant le plan d'ajustement financier de l'Université de Moncton. »

Le président d'assemblée renvoie les membres au *Message du BDS* (voir le Document A, p. 1-2) dans lequel on précise que :

- 1) l'adoption de la proposition requiert le vote des deux tiers;
- 2) la décision prise quant à la diffusion des délibérations ne doit pas constituer un précédent;
- 3) la diffusion se fera à partir d'une vidéocassette;
- 4) des mesures seront prises pour que l'accès à la vidéocassette soit limité à la communauté universitaire des trois campus.

OUELLETTE : Pourquoi seulement les deux tiers des voix, alors qu'il fallait l'unanimité la dernière fois?

Président d'assemblée : La dernière fois, j'ai donné mon interprétation. Cette fois-ci, le BDS a eu le temps de se pencher sur la proposition parce qu'un membre l'a soumise au préalable dans les délais prévus. Le BDS considère qu'un vote des deux tiers est suffisant et moi, en tant que président d'assemblée, j'essaie de mettre en application les décisions du Sénat et celles du BDS. Peut-être que M. Wybouw, qui a fait la proposition, peut nous éclairer davantage.

WYBOUW : La Faculté d'administration a cherché des éléments de réponse à la question de M. Ouellette. Il semble que dans le cas d'une réunion extraordinaire, un avis de motion doit être fait 72 heures à l'avance. La fois dernière, on n'avait pas observé la règle des 72 heures; cette fois-ci, oui.

LEQUIN : J'étais d'accord avec la diffusion la dernière fois. Quand j'ai lu l'avis de proposition de George Wybouw, j'ai pensé à un autre George...George Orwell qui disait : « Tous les cochons sont égaux, mais certains plus que les autres. » Je me demande si ce n'est pas ce qui se passe au Sénat...

Vote sur R01

Pour 35

Contre 1

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Les dates de la diffusion seront annoncées plus tard.

4.2 École supérieure de gestion

Comme le sujet de l'École supérieure de gestion n'est pas abordé à la présente réunion, l'avis de motion soumis par Isabelle McKee-Allain sera à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

4.3 Présence des directeurs et directrices des départements concernés

R : 02-SAC-970214

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Zénon Chiasson, fait la proposition suivante:

« Attendu que toutes les facultés ne sont pas représentées au Comité des programmes;

Attendu que les départements ne siègent pas d'office au Sénat académique;

Attendu que les directeurs et directrices des écoles rattachées siègent au Sénat académique et peuvent donc intervenir dans la discussion des dossiers les concernant;

Attendu le caractère exceptionnel du Plan d'ajustement soumis par la direction de l'Université;

Il est proposé qu'un directeur ou une directrice de département puisse accompagner sa doyenne ou son doyen comme personne-ressource lors d'une réunion du Sénat académique portant sur le Plan d'ajustement et comportant à l'ordre du jour un point ayant trait à ce département et à ses activités académiques. »

MCKEE-ALLAIN : Suite aux commentaires du BDS (voir le Document A, p. 1-2), j'aimerais préciser que les « attendu que » n'étaient pas inclus pour qu'on remette en question aujourd'hui la composition du Sénat ou pour détourner le débat. C'était uniquement pour démontrer l'importance d'inviter les directeurs et les directrices afin de remédier un peu à la composition actuelle du Sénat, qu'il faudrait peut-être repenser. Pour ce qui est des modalités proposées par le BDS touchant la présence des invité-e-s, c'est très bien.

WYBOUW : La proposition ne parle que de directeurs et de directrices de départements, alors que certains programmes relèvent d'un directeur de programme. J'aimerais apporter un amendement pour inclure les directeurs et directrices de programmes.

MALLET : Il s'agit ici de programmes de spécialisation. Je ne pense pas qu'il y en ait qui ne soient pas sous la direction d'un département.

WYBOUW : Non, ce n'est pas ce qui est marqué. Le programme de maîtrise en administration relève d'un directeur de programme.

LEQUIN : Le programme de géographie relève du Département d'histoire, mais il y a un adjoint au directeur. C'est pourquoi j'appuie l'amendement.

Z. CHIASSON : J'aimerais apporter un nouvel amendement qui ajouterait, après « directeur ou directrice de département ou de programme », « ou leur représentant-e ».

Amendement

R : 03-SAC-970214

George Wybouw, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que l'on ajoute à la proposition, après "directeur ou directrice de département", l'amendement suivant : "ou de programmes, ou leur représentant ou représentante". »

4.3 Présence des directeurs et directrices des départements concernés (suite)

Vote sur R03	Pour 35	Contre 1	ADOPTÉE
Vote sur R02 (amendée)	Pour 35	Contre 1	ADOPTÉE

5. PLAN D'AJUSTEMENT 1997-1998

Voir le Document B, p. 1-5

5.1 Remarques préliminaires

RECTEUR : J'ai relu les procès-verbaux des deux dernières réunions et je n'ai rien à ajouter pour l'instant, mais M. Desjardins commentera les tableaux synoptiques qui ont été préparés pour aider les sénateurs et sénatrices à se situer.

VRER : Le document intitulé *Tableaux synoptiques* permet de voir ce que le Sénat a fait jusqu'à maintenant des propositions contenues dans le *Plan d'ajustement*. On voit quelles propositions le Sénat a regardées et quel sort il leur a réservé. Je remercie Mme Rainville de les avoir préparés. J'attire aussi votre attention sur un autre document : le *Déroulement proposé par le BDS*. Pour faciliter le travail du Sénat, on indique quels documents distribués par le Secrétariat général ont rapport avec les diverses propositions. On m'a demandé à plusieurs reprises si on allait faire de nouvelles propositions séance tenante, comme la dernière fois. Peut-être que d'autres personnes feront des propositions, mais moi, je n'ai rien de nouveau à proposer.

Président d'assemblée : Quand on parle du *Plan d'ajustement*, il s'agit de la version du 31 janvier?

VRER : Oui. Le 10 janvier, le Sénat a demandé des précisions sur les propositions du *Plan*. Pour le Sénat du 31 janvier, on a réécrit certaines propositions et on a ajouté un complément d'information. C'est de cette version qu'il est question aujourd'hui.

5.2 Maîtrise en administration publique

Voir le Document B, proposition B, p. B3

Invité : Gilles Bouchard, responsable du programme de la M. A. P.

VRER : La M. A. P. est une maîtrise sans thèse; la formation repose donc sur des cours. Cela nous ramène à la discussion que nous avons eue au Sénat et aux arguments en faveur de modalités permettant d'offrir des maîtrises moins onéreuses. Le Sénat avait demandé des données quantitatives; nous en donnons à la page 3 : le nombre de cours traditionnellement offerts chaque année et les modifications récentes. Je sais que le Département envisage d'autres modifications. Le directeur pourrait en parler mieux que moi.

R : 04-SAC-970214

Lita Villalon, appuyée par Mariana Kant, propose :

« Que l'assemblée se transforme en comité plénier. »

Vote sur R04	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

La réunion du Comité plénier commence à 14 h 5 et se termine à 14 h 32. Monsieur Bouchard se retire avant le retour du Sénat en assemblée délibérante.

R : 05-SAC-970214

Léandre Desjardins, appuyé par Isabelle McKee-Allain, fait la proposition suivante:

« Les admissions pourront continuer dans le programme de maîtrise en administration publique à condition qu'une nouvelle approche à la formation substantiellement moins onéreuse en termes de cours à offrir soit déposée avant le 1^{er} mai 1997. »

N. B. La proposition a été modifiée. Voir le texte final p. 7.

5.2 Maîtrise en administration publique (suite)

G. CHIASSON : Si la proposition n'est pas adoptée, le programme continuera-t-il de se donner dans les conditions actuelles?

VRER : La proposition dit que l'on maintient les admissions à condition que l'on ait une nouvelle approche. Étant donné que la date fixée est le 1^{er} mai, s'il n'y avait pas de nouvelle approche, les conséquences ne pourraient s'appliquer que l'année suivante. J'en profite pour élargir la question. Le *Plan d'ajustement* a pour but de donner une direction et un échéancier aux changements souhaités. On veut ainsi s'assurer qu'il y aura des résultats concrets. Dans ce cas-ci, le Sénat semble dire que les démarches entreprises par le Département vont dans le sens souhaité. Monsieur Bouchard a reçu des félicitations tout à l'heure. Pour ma part, je ne vois pas de problème.

VRARH : Au Comité de budget, nous avons entendu et la doyenne et le directeur du Département. Leur préoccupation est de donner à la population le message que les admissions vont continuer. Je ne peux pas faire de proposition, mais je suggère qu'on dise quelque chose comme ceci : « Les admissions au programme de M. A. P. continueront, cependant la Faculté devra déposer au Sénat du 6 mars une nouvelle approche à la formation qui réduira substantiellement le nombre de cours offerts et qui préservera la qualité du programme. »

MCKEE-ALLAIN : Ce qui compte, c'est que la FESR et le Comité des programmes soumettent des propositions au Sénat le 6 mars. Le 1^{er} mai resterait une échéance?

VRARH : Si la Faculté ne satisfait pas aux conditions le 1^{er} mai, rien n'empêche le Sénat de dire qu'à compter de 1998, les admissions sont suspendues.

WEIL : Je me sentirais plus à l'aise si la proposition tenait compte des arguments qui ont été donnés par M. Ouellette pendant le plénier. Nos propositions ont un grand impact sur la population. Si l'on parle de suspension ou de conditions, c'est négatif. On pourrait dire : « Les admissions au programme sont maintenues » et s'arrêter là, étant donné que nous avons tous pu constater que les efforts exigés ont été faits. On peut faire confiance aux personnes et ne pas mettre de condition dans la proposition.

Président d'assemblée : On modifierait alors substantiellement la proposition.

OUELLETTE : On pourrait dire : « Le Sénat demande que le programme de M. A. P. propose une approche moins onéreuse. » On sait que de nouvelles choses s'en viennent. Si en mai, il n'y a pas de nouvelle approche moins onéreuse, le Sénat peut toujours faire une autre proposition. Il faut donc retirer la présente proposition, qui est négative, et en faire une autre pour envoyer le message que le programme existe et qu'on invite le Département à le modifier.

PÉRONNET : Je suis d'accord avec M. Ouellette, mais il faut ajouter que l'on maintient la qualité.

ROYER : La bonne volonté est présente dans la proposition, mais quand on dit « moins onéreuse », il serait pertinent de préciser selon quel pourcentage. Il faut que les gens à qui on demande des efforts sachent à quoi s'en tenir et que le Sénat sache aussi dans quel pourcentage la nouvelle approche qui sera proposée se rapprochera de ce que l'on souhaitait.

DOUCET : Il faut inclure le maintien de la qualité du programme, mais l'important est d'envoyer un message clair que les admissions sont maintenues, comme l'ont demandé le directeur et la doyenne.

MCKEE-ALLAIN : Je comprends l'intention de R. Ouellette, mais le Département et la Faculté voudraient que l'on répare le tort causé par les médias. Il faut une prise de position claire et positive.

Z. CHIASSON : Je suggère aux personnes qui ont fait la proposition de garder le texte en le modifiant ainsi : enlever « à condition que » et « en termes de cours à offrir ». Il peut y avoir d'autres façons moins onéreuses d'offrir la maîtrise qui ne touchent pas au nombre de cours, par exemple, en attirant une nouvelle clientèle. On dirait donc : « Les admissions au programme de maîtrise en administration publique sont maintenues. Toutefois, une nouvelle approche substantiellement moins onéreuse devra être déposée au Sénat du 1^{er} mai. »

VRER : La proposition que suggère M. Chiasson permet d'atteindre tous les objectifs que poursuivait l'autre formulation. Les autres formulations suggérées sont bonnes aussi, mais je préfère celle-ci parce qu'elle est assez proche du texte original, ce qui ne nous oblige pas à retirer notre proposition. J'exclurais cependant les mots « au Sénat » parce qu'il n'y a pas nécessairement de réunion du Sénat ce jour-là et qu'il faut d'abord que le CPR examine les modifications au programme avant le Sénat.

RECTEUR : La seule idée du plénier qui semble perdue est celle du maintien de la qualité. On pourrait ajouter un amendement qui dirait : « tout en préservant la qualité académique ».

VRER : Je peux l'inclure dans la proposition.

MCKEE-ALLAIN : J'ai appuyé la proposition et je suis d'accord de l'inclure.

5.2 Maîtrise en administration publique (suite)

La proposition se lira donc comme suit :

« Les admissions au programme de maîtrise en administration publique sont maintenues. Toutefois, une nouvelle approche devra être déposée avant le 1^{er} mai. Cette nouvelle approche devra être substantiellement moins onéreuse tout en préservant la qualité académique. »

Vote sur R 05 (modifiée) Pour 35

Contre 1

ADOPTÉE

Pause : 14 h 48 à 15 h

5.3 **Programmes avec spécialisation**

Voir le Document B, proposition C, p. B4

Invités : **Samuel Arseneault**, responsable des programmes de géographie
Gérard Beaulieu, directeur du Département d'histoire-géographie
Charles Bourque, directeur du Département de chimie et biochimie
Alyre Chiasson, directeur du Département de biologie
Georges François, responsable des programmes de philosophie
Martin Mujica, directeur du Département de sociologie
Dan Ton That, directeur du Département d'économie
Thomas Richard, directeur du Département de physique

VRER : Le BDS a suggéré que la proposition C (Plan, p. 4) soit présentée en deux parties : C1 et C2. On traite ici de programmes de premier cycle qui ont tous fait l'objet d'une évaluation externe, mais qui n'ont pas tous les mêmes problèmes. Certains départements sont en train de remédier aux problèmes, d'autres connaissent des difficultés plus grandes étant donné la diminution des ressources. Quelques programmes exigent un nombre de cours relativement élevé alors que la clientèle est insuffisante. Les commentaires reçus au cours des deux dernières réunions du Sénat, mais surtout le 10 janvier, montraient que pour tous les programmes avec spécialisation, on aurait avantage à se demander dans quelle mesure la formation offerte s'appuie sur des cours et s'il y a des possibilités d'adopter des approches moins onéreuses. De telles approches existent et l'Université pourrait en bénéficier. Tout cela nous a conduits à modifier la proposition soumise le 10 janvier. Tout à l'heure, on a ajouté à la proposition sur la M. A. P. un texte que je serais prêt à ajouter à la proposition C. On me dit qu'il y a également une autre formulation possible qui, sans nommer les programmes, permettrait de travailler sur les problèmes de masses critiques que connaissent les cinq programmes dont parle la proposition C2. Je n'ai pas vu cette formulation.

Président d'assemblée : Ce sont donc des avis de propositions sur lesquelles le Comité plénier pourra se pencher.

R : 06-SAC-970214

Linda Lequin, appuyée par Martin Waltz, propose :

« Que l'assemblée se transforme en comité plénier. »

Vote sur R 06

unanime

ADOPTÉE

Le Comité plénier se réunit de 15 h 5 à 16 h 18, après quoi les invités se retirent.

VRER : D'après ce que j'ai entendu en comité plénier, la proposition C1 ne pose pas de problème. Le problème que pose C2 vient du fait qu'on y nomme cinq programmes. J'ai entendu deux types d'arguments : 1) Parce que la proposition nommait les cinq programmes, les médias ont donné l'impression qu'on les abolissait; il faut donc une affirmation qui ne les nomme pas afin de réparer le dommage causé. 2) Il faut nommer à nouveau les programmes en affirmant quelque chose de différent à leur sujet. Si le Sénat souhaite nommer les programmes dans la proposition, la formulation pourrait ressembler à celle que nous avons acceptée pour la M. A. P. Mais elle ne satisfera pas ceux et celles qui préfèrent qu'on ne nomme pas les programmes. Je vais d'abord proposer C1.

5.3 **Programmes avec spécialisation** (suite)

P : 07-SAC-970214

Léandre Desjardins, appuyé par Omer Chouinard, fait la proposition suivante :

« Tous les programmes avec spécialisation devront présenter au plus tard en décembre 1997 une nouvelle approche à la formation moins onéreuse en termes de cours à offrir ou illustrer que leur approche n'est pas appuyée uniquement sur l'offre de cours. »

N.B. La proposition a été modifiée. Voir plus bas.

OUELLETTE : J'aimerais demander à M. Desjardins d'inclure l'idée du maintien de la qualité. Pour ce qui est de C2, il faudrait faire la même chose que pour la M. A. P., c.-à-d. nommer les programmes pour envoyer à la population étudiante le message positif suivant : les programmes sont maintenus; par ailleurs, à cause des contraintes économiques, on les modifiera tout en préservant leur qualité.

PÉRONNET : Je voudrais un amendement qui inclurait le maintien de la qualité académique.

WALTZ : Moi aussi. Peut-on avoir une réponse là-dessus immédiatement?

Léandre Desjardins et Omer Chouinard sont d'accord pour que la proposition se lise comme suit :

« Tous les programmes avec spécialisation devront présenter, au plus tard en décembre 1997, une nouvelle approche à la formation moins onéreuse en termes de cours à offrir, tout en assurant la qualité académique, ou illustrer que leur approche n'est pas appuyée uniquement sur l'offre de cours. »

N. B. La proposition a été remplacée. Voir p. 11.

MCKEE-ALLAIN : C'est difficile de parler seulement de la première proposition (C1) parce que les deux (C1 et C2) sont liées. Je suis d'accord avec la première. Mais selon les explications jointes à ces propositions dans le document, il semble y avoir trois catégories de programmes de spécialisation : 1) les cinq qui font l'objet de la deuxième proposition parce qu'ils sont rendus au seuil critique; 2) d'autres qu'on ne nomme pas, mais qui sont à l'autre bout du continuum et pour lesquels tout va très bien; et 3) les autres qui sont à mi-chemin entre les deux et dont quatre sont nommés au haut de la page 5. On pourrait peut-être, dans la première proposition, faire une distinction entre ces diverses catégories, sans nommer les programmes comme tels. Les programmes auraient tous la même date limite, décembre 1997, mais on préciserait par la suite ce qui doit être fait. Ils auraient tous la même recommandation, mais à des degrés différents. Ma réflexion est encore incomplète, mais si on pouvait la compléter il y aurait peut-être lieu d'intégrer les deux propositions. Je suis toujours préoccupée par le dommage qui a été fait. Est-ce mieux de dire : les programmes suivants sont moins menacés?

WEIL : La proposition C1 ne me pose pas de problème puisque je pense que les programmes de spécialisation devraient se donner à un coût moindre. Mais pourquoi ces programmes devraient-ils être les seuls à faire cet effort? On devrait envoyer ce message à tout le monde du Campus. Je ne suis pas sûr que l'expression « moins onéreuse » dise vraiment ce qu'on veut dire; elle est très vague.

Amendement

P : 08-SAC-970214

Francis Weil propose l'amendement suivant :

« Que dans la proposition C1, on enlève les quatrième et cinquième mots, soit : "avec spécialisation". »

Président d'assemblée : Ce sont les mots clés de la proposition. L'amendement est irrecevable.

WEIL : Puis-je faire appel?

Président d'assemblée : Vous le pouvez. Combien sont d'accord de ne pas recevoir l'amendement?

5.3 Programmes avec spécialisation (suite)

Vote sur la décision du président d'assemblée : Pour 27 Contre 3.

Président d'assemblée : Ma décision est maintenue : l'amendement est irrecevable.

VRER : Il est certain que si l'on parle de tous les programmes, on change le sens du travail à faire.

Z. CHIASSON : J'aurais une suggestion pour inclure les deux propositions.

MALLET : Pourquoi ne pas faire la même modification que pour la M. A. P. , c.-à-d. ajouter : « tout en préservant la qualité académique » ?

VRER : L'idée, c'est que les spécialisations dont l'approche repose surtout sur des cours pourraient faire autre chose, étant donné qu'elles sont censées préparer les étudiant-e-s à faire de la recherche. Si ça facilite la tâche au Sénat, on peut enlever « en termes de cours à offrir » et remplacer par : « tout en assurant la qualité académique, ou illustrer que leur approche ne s'appuie pas uniquement sur l'offre de cours ».

CHOUINARD : J'ai appuyé la proposition; je suis d'accord avec ce changement.

VILLALON : Peut-on garder la proposition C2 puisque la première dit : « Tous les programmes de spécialisations » ? C'est contradictoire de garder les deux.

Président d'assemblée : Tenons-nous-en à la première pour le moment.

VILLALON : Les deux sont liées; on ne peut voter sur l'une sans savoir ce que l'on fera de l'autre.

Président d'assemblée : On peut voir cela de plusieurs façons, mais à moins que quelqu'un me convainque d'autre chose, on va d'abord discuter de la première seulement.

Z. CHIASSON : Je voudrais vous convaincre que c'est difficile de voter sur la première sans savoir ce que l'on fait de la deuxième. Si je savais que la deuxième va tomber, je n'aurais pas de difficulté à voter en faveur de la première. Je suis conscient que le VRER a voulu établir des catégories dans les spécialisations, des niveaux d'urgence. Je garderais la première partie telle quelle avec l'ajout « tout en préservant la qualité ». Ensuite, j'ajouterais : « Le VRER, de concert avec le Comité des programmes, avisera les responsables : 1) dans les cas où l'approche peut être considérée comme acceptable telle qu'elle existe maintenant; 2) dans les cas où l'approche nécessite une réduction modérée; 3) dans les cas où l'approche nécessite une réduction essentielle. »

VRARH : Il faut garder les deux propositions initiales. Parce que la fuite d'un document (qui n'a jamais été soumis au Sénat!) a causé du tort aux cinq programmes, il faut dire au public que l'Université va continuer d'offrir ces programmes. Si on dit seulement que la façon de les offrir sera moins onéreuse, on envoie un message que la qualité pourrait être inférieure. Il faut dire qu'au lieu de reposer strictement sur des cours, les programmes vont reposer sur des méthodes innovatrices, sur la formation à la recherche. Il faut des choses positives pour réhabiliter ces programmes. À cause de cela, il sera difficile de fusionner les deux propositions.

R. LANDRY : Si on votait sur C2 en premier, on pourrait dire ensuite : « Tous les autres programmes... ». Il n'y aurait pas de contradiction parce que les dates sont différentes : le 1^{er} mai pour les cinq programmes, décembre pour les autres.

VRER : Ça me va, mais il m'a semblé que le Sénat voulait parler d'abord de tous les programmes.

WALTZ : On semble essayer de sauver la face. Il n'est pas nécessaire que les cinq programmes soient nommés dans une proposition pour les sauver. On peut faire une proposition générale et faire autre chose pour les sauver.

OUELLETTE : Même si on ne nomme pas les programmes, rien n'empêche l'Université d'envoyer un communiqué disant que les cinq programmes sont maintenus. C'est d'ailleurs à tort que les médias ont annoncé leur abolition; ils existent toujours! On peut donc adopter la première proposition. Elle vise tous les programmes, y compris les cinq. Ils devraient donc tous présenter une reformulation au Sénat en décembre. De toute façon, comme l'ont dit Dan Ton That et Serge Jolicoeur, il est irréaliste de penser qu'au mois de mai on puisse mettre en oeuvre des changements pour septembre.

PÉRONNET : Comme pour la M. A. P., on pourrait dire que les programmes vont continuer. On pourrait reprendre ce que disait Rodrigue Landry et y ajouter ce que suggérait Fernand Landry au sujet des méthodes innovatrices. On nommerait les cinq programmes pour les réhabiliter.

Président d'assemblée : Les propositions se multiplient. Je voudrais m'en tenir à une proposition. Monsieur Desjardins, que proposez-vous?

VRER : C'est vrai qu'il y a d'autres moyens que des propositions pour nommer ces programmes à

des fins médiatiques. J'ai eu une discussion avec Paul-Émile Benoit au sujet du communiqué de presse

5.3 **Programmes avec spécialisation** (suite)

qui sera envoyé. Déjà en janvier, j'avais eu ce genre de discussion avec lui à propos d'un communiqué disant qu'il ne s'agissait pas d'une abolition de programmes. Ce que propose M. Chiasson, c'est un ajout dont je peux m'accommoder parce que ça respecte les intentions de la proposition, mais ça ne plaira pas aux personnes qui veulent que l'on nomme les programmes. Sur le plan de la procédure, c'est difficile d'ajouter un texte à la proposition. Je pourrais réécrire ma proposition si je sentais que le Sénat est à l'aise avec cela, mais je ne sens pas que c'est le cas. Dans la formulation de la deuxième proposition, il faudrait peut-être tenir compte des réserves exprimées.

Président d'assemblée : Je dois me prononcer sur le statut de la proposition Desjardins-Chouinard telle qu'elle a été faite. Elle contient une idée au sujet de l'ensemble des programmes; la tâche du Sénat est de formuler des politiques. Ce que veut ajouter M. Chiasson pourrait être considéré comme des modalités d'application de cette proposition. Rien de substantiel n'est enlevé ou ajouté à la proposition. Mon intention est de soumettre la proposition intégrale.

VILLALON : La formulation pour les deux propositions pourrait être : « Les admissions pourront continuer dans les programmes suivants : économie, sociologie, géographie, chimie et physique. Par ailleurs, tous les programmes avec spécialisation.... » et le reste de la proposition telle quelle.

VRER : Cette proposition respecterait tous les objectifs poursuivis, sauf la question des dates. Les doyen-ne-s font face à des situations difficiles. Avec la possibilité d'autres formules que l'offre de cours, ils peuvent faire de petits ajustements qui diminueraient la pression sur les ressources. La nuance qu'apportent les propositions C1 et C2, c'est la distinction entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre. Mais si une autre formulation rallie les membres du Sénat, je suis prêt à l'accepter.

POITRAS : Selon l'avis de convocation, la durée de la réunion est de 13 h 30 à 17 h. Si le pont téléphonique ne fonctionne que jusqu'à 17 h, il reste six minutes...

Président d'assemblée : Le pont est réservé jusqu'à 18 h. Certain-e-s voudraient terminer à 17 h.

POITRAS : On peut rester en communication même si on dépasse 17 h.

Président d'assemblée : Oui, si l'assemblée décide de continuer.

WYBOUW : Le fait de dire que les admissions continuent dans cinq programmes veut pratiquement dire, pour le grand public, que dans les autres programmes, elles ne continuent plus. Si vous me le permettez, je demande le vote sur la proposition.

Président d'assemblée : J'hésite à vous le permettre...

MCKEE-ALLAIN : J'ai un penchant pour la formulation de Zénon Chiasson parce qu'elle inclut les cinq programmes dans une proposition générale. Les démarches à suivre sont les mêmes pour ces programmes que pour les autres. Dans ce cas, il faudrait absolument une intervention médiatique à très court terme pour corriger le tort causé à ces programmes.

R. LANDRY : La proposition C1, même modifiée, me pose un problème. Au lieu de « ou illustrer », il faudrait dire « et illustrer ». Si le coeur de la proposition est la recherche d'une formation ne reposant pas uniquement sur l'offre de cours, le *ou* permet de maintenir le programme même si les moyens proposés sont plus onéreux. Si les dates sont distinctes, je trouve plus logique de voter d'abord sur C2 et dire ensuite que pour tous les autres programmes de spécialisations, la date est décembre.

CHOUINARD : Je serais d'accord que l'on dispose d'abord de la première et qu'on s'en inspire ensuite pour que la deuxième soit cohérente avec elle.

KANT : L'ajout de M. Chiasson au texte de la première ne répare pas le dommage fait à certains programmes. Quelqu'un pourrait dire : « L'Université va abolir certains programmes, mais maintenant elle ne le dit pas ouvertement ».

VRER : La formulation proposée par Lita Villalon devient plus complète avec l'ajout de M. Chiasson. Les cinq programmes sont compris et la formulation tient compte de l'ensemble parce qu'elle fait état de trois catégories de programmes. Mais plus on continue, plus c'est clair que tout le monde n'est pas à l'aise quant à cet ajout.

Président d'assemblée : M. Desjardins, remplacez-vous votre proposition par celle de Mme Villalon?

TRUDEAU : On tourne en rond! Il faut faire quelque chose de ces propositions!

Président d'assemblée : On fait une pause pour permettre aux gens de rédiger un texte.

Pause : De 16 h 55 à 17 h 7

5.3 Programmes avec spécialisation (suite)

VRER : J'ai eu plusieurs suggestions. Je crois que la nouvelle formulation tient compte des diverses opinions exprimées; elle devrait rallier l'ensemble des membres.

Léandre Desjardins et Omer Chouinard retirent leur proposition.

R : 09-SAC-970214

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, fait la proposition suivante :

« Tous les programmes avec spécialisation - y compris les spécialisations en économie, en sociologie, en géographie, en chimie et en physique - devront présenter au plus tard le 1^{er} octobre 1997 une nouvelle approche à la formation tout en assurant la qualité académique. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de concert avec le Comité des programmes, avisera les responsables dans certains cas d'exception où l'approche peut être considérée comme acceptable telle qu'elle existe maintenant. »

N. B. La proposition a été modifiée. Voir texte final p. 12.

VRER : Le texte tient compte des préoccupations qu'on a entendues. On ne vise pas certains programmes en particulier, mais on ne dit pas non plus que tous les programmes ont oublié l'approche de formation à la recherche. On dit que certains programmes ont déjà une approche acceptable et que le Comité des programmes dira lesquels. Il est important de tenir compte du travail qu'ont fait certains programmes pour se donner une nouvelle approche.

R. LANDRY : Dans la première phrase, on a oublié « moins onéreuse ».

VRER : Bonne observation. On va l'inclure.

La proposition se lira donc comme suit :

« Tous les programmes avec spécialisation - y compris les spécialisations en économie, en sociologie, en géographie, en chimie et en physique - devront présenter au plus tard le 1^{er} octobre 1997 une nouvelle approche à la formation moins onéreuse tout en assurant la qualité académique. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de concert avec le Comité des programmes, avisera les responsables dans certains cas d'exception où l'approche peut être considérée comme acceptable telle qu'elle existe maintenant. »

N. B. Le texte de la proposition a été légèrement modifié. Voir texte final p. 12.

LEQUIN : Dans la deuxième phrase, il faudrait préciser de quels responsables il s'agit.

VRER : Le commentaire porte sur le français et non sur le fond de la question. Madame Lequin voit une ambiguïté possible. On va préciser qu'il s'agit des responsables des programmes où l'approche est considérée comme acceptable.

5.3 **Programmes avec spécialisation** (suite)

La proposition se lira donc comme suit :

« Tous les programmes avec spécialisation - y compris les spécialisations en économie, en sociologie, en géographie, en chimie et en physique - devront présenter au plus tard le 1^{er} octobre 1997 une nouvelle approche à la formation moins onéreuse tout en assurant la qualité académique. Dans certains cas d'exception, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de concert avec le Comité des programmes, avisera les responsables que l'approche de leur programme peut être considérée comme acceptable telle qu'elle existe maintenant. »

G. CHIASSON : Pourquoi le changement de « décembre » à « octobre » ?

VRER : Si les changements sont seulement proposés à la fin de la session, les cas les plus critiques auront les mêmes problèmes de gestion de ressources et de cours l'an prochain. S'ils sont proposés au début de la session, il sera possible d'en tenir compte dans le prochain budget.

WYBOUW : Nous avons été convoqués jusqu'à 5 h et je sais que certains membres doivent partir. Ce n'est donc pas acceptable de continuer jusqu'à 6 h. Terminons ce point-ci et suspendons la séance.

Président d'assemblée : Il s'agit d'une question de privilège et de respect des membres. C'est donc fondamental. Nous allons terminer ce point-ci et reconvoquer le Sénat .

Vote sur R 09 Pour 35 Contre 1 ADOPTÉE

RECTEUR : Plutôt que de convoquer une autre réunion extraordinaire, je propose qu'on intègre l'étude des propositions D et E du *Plan d'ajustement* à l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 6 mars. Il s'agit d'une réunion d'une journée où tout le monde sera à Moncton.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Linda Lequin, la séance est levée à 17 h 15.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS